

Date de convocation : 7 avril 2026Date d'envoi : 7 avril 2026Date d'affichage : 7 avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260420-36_2026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 36-2026 LUNDI 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et vingt du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, Elisabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 4 – Dominique CADET à Bernadette PERRIER, Philippe FARJON à Patrick CORTIAL, Aurore DUCHAMP à Pascale LIOUTIER, MATHON Sébastien à Philippe ROUX

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – Caroline MAZET

Secrétaire de séance : Erwan GONTHIER

OBJET : Subventions aux associations 2026

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, le Maire explique qu'il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune. Il propose de ne pas augmenter (ni diminuer) les subventions pour cette année 2026, et de rajouter une subvention à l'association de la Cuvée des jeunes.

Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE, Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme-Ardèche ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2026 sont les suivantes, article 65748 ;
- Dit que le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.

NOM ASSOCIATION	MONTANTS 2026
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (150)	5 250.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	500.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
HAND BALL	700.00 €
KARATE CLUB	650.00 €
PETANQUE FONTBELLONAISE	550.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (39)	1 365.00 €
TENNIS CLUB	600.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
BRIDGE	200.00 €
RENCONTRES CREATIVES	300.00 €
SOUS-TOTAL	16 115.00 €

DIVERS
TOTAL

Envoyé en préfecture le 22/04/2026	S ² LO
Reçu en préfecture le 22/04/2026	
Publié le 18 000.00 €	
ID : 007-210702312-20260420-36_2026-DE	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Erwan GONTHIER**



**Le Maire,
Philippe ROUX**


